

VILLE DE PORT DE BOUC
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DEMANDE D'EMPLOI SAISONNIER ETE 2019

Cette demande est à remettre au Service du Personnel au plus tard le : **30 Avril 2019.**

ATTENTION :

- * Les emplois saisonniers sont réservés aux habitants de Port de Bouc, scolarisés en classe de terminale ou plus (faculté, BTS, classes préparatoires,...) et ayant au minimum 18 ans dans l'année.
- * Le bénéfice d'un emploi saisonnier dans les services n'est pas cumulable avec le bénéfice d'un emploi au centre aéré.
- * Tout dossier non remis avant la date limite indiquée ci-dessus ne sera pas accepté.
- * Tout dossier non complet ne sera pas accepté.
- * Aucune modification d'horaire ou de service ne sera permise pour cumuler un autre emploi saisonnier.
- * Tout désistement non formulé avec le coupon remis lors du dépôt du dossier ne sera pas pris en compte.
- * Les personnes ayant déjà travaillé les années précédentes ne peuvent prétendre à un nouvel emploi saisonnier.

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE : N° SECURITE SOCIALE de l'élève :

SEXE..... SITUATION FAMILIALE

ADRESSE.....

..... TEL

DATE D'ENTREE DANS LA COMMUNE :

PROFESSION DU PERE : PROFESSION DE LA MERE

NOMBRE DE PERSONNES A CHARGE AU FOYER :

SCOLARITE 2018/2019

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT FREQUENTE EN 2018/2019:

ADRESSE

CLASSE FREQUENTEE :

LYCEE GENERAL : []

Examen à la fin de l'année scolaire 2018/2019:

LYCEE PROFESSIONNEL : []

Examen à la fin de l'année scolaire 2018/2019 :

LYCEE TECHNOLOGIQUE :

Examen à la fin de l'année scolaire 2018/2019 :

FACULTE : [] I.U.T : [] AUTRE: [] précisez :

BENEFICIEZ--VOUS D'UNE BOURSE ?

BENEFICIEZ-VOUS D'UNE CHAMBRE UNIVERSITAIRE ?

ETUDES ENVISAGEES EN 2019 / 2020 :

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les saisonniers seront placés dans un service de la mairie (SANS POSSIBILITE DE CHOIX) :

PERIODES SOUHAITEES

. N'oubliez pas de prévoir vos dates d'examen

. 01/16 JUILLET	[]	01/16 AOUT	[]
. 17/31 JUILLET	[]	17/31 AOUT	[]

Cette partie vous est destinée pour nous préciser tout renseignement que vous jugerez utile à la motivation de votre demande, ainsi que les activités que vous ne pouvez pas pratiquer suite à des problèmes de santé (joindre un certificat médical) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DATE :..... SIGNATURE :

Pièces à fournir :

- un certificat de scolarité 2018/2019,
- une photocopie de la carte d'identité
- photocopie de l'attestation de Sécurité Sociale du saisonnier
- un justificatif de domicile
- prévoir un RIB

IMPORTANT :

En tant qu'agent contractuel, vous dépendez du régime de la sécurité sociale.

En cas de maladie, vous devrez fournir un certificat médical et adresser dans les deux jours suivant la date d'interruption de travail les volets n° 1 et 2 à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le volet n°3 au service des ressources humaines.

*NB . Un agent justifiant de moins de 4 mois d'ancienneté est placé en congé **SANS TRAITEMENT**.*